



# EPARGNISSIMO NETLIFE



Offre limitée aux 25 premiers contrats  
valable du 1<sup>er</sup> au 31 août 2018

# 50€ offerts sous conditions<sup>1</sup>

Pour une première adhésion au contrat Epargnissimo Netlife<sup>2</sup> d'un montant minimum de 1 500€, réparti à 25% minimum sur un ou plusieurs supports en unités de compte<sup>3</sup> qui présentent un risque de perte en capital.

## Adhésion au contrat

### EPARGNISSIMO NETLIFE

Je soussigné(e) ..... souhaite bénéficier de cette offre soit une prime de 50€ pour une première adhésion au contrat

Epargnissimo Netlife<sup>2</sup> d'un montant minimum de 1 500€, réparti à 25% minimum en unités de compte<sup>3</sup> qui présentent un risque de perte en capital.

Fait à ....., le .....

Signature

<sup>1</sup> Offre limitée aux 25 premiers contrats. Offre limitée à une offre par nouvel adhérent. Offre non cumulable avec une autre offre en cours. Offre valable uniquement pour une première demande d'adhésion, d'un montant minimum de 1 500€ investis à 25% minimum en unités de compte qui présentent un risque de perte en capital, par une personne majeure à un contrat d'assurance-vie Netlife, reçue entre le 1<sup>er</sup> et le 31 août 2018 (date de réception de la demande d'adhésion complète faisant foi) accompagnée du coupon de l'offre, sous réserve d'acceptation par Epargnissimo.

Epargnissimo versera la prime par virement sur le compte courant du souscripteur sous 3 mois après l'expiration de l'offre.

<sup>2</sup> Epargnissimo NETLIFE est un contrat individuel d'assurance sur la vie souscrit auprès de Spirica et distribué par Epargnissimo.

UAF LIFE Patrimoine, SA au capital de 1 301 200 €- 433 912 516 RCS LYON - 27 rue Maurice Flandin - BP 3063 - 69395 LYON Cedex 03 - www.uaflife-patrimoine.fr, enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 07 003 268 en qualité de Courtier d'assurance - filiale de Predica et Spirica - et de Conseiller en Investissements Financiers, membre de la CNCIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 61 rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02 - Une société du Groupe Crédit Agricole Assurances Spirica, S.A. au capital de 181 044 641 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, n° 487 739 963 RCS Paris, 50-56 rue de la Procession - 75015 Paris.

<sup>3</sup> Contrairement aux fonds en euros à capital garanti, les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Si vous optez pour un support de type SCPI, vous devez obligatoirement joindre l'annexe complémentaire de présentation du support correspondant à vos choix d'allocation à votre dossier d'adhésion. Cette annexe complémentaire de présentation du support est disponible sur le site internet www.epargnissimo.fr dans la rubrique correspondant au contrat concerné.